

Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational

Les Marocains de Belgique sont entrés dans un processus de sédentarisation irréversible, comme en atteste leur propension à acquérir la nationalité, qui demeure supérieure à la moyenne des autres groupes d'étrangers. Pourtant, par ailleurs ils sont également entrés dans une dynamique de renforcement de réseaux de longue distance, qui leur permettent de vivre des formes de participation citoyenne à la fois dans le pays d'origine et dans celui d'installation*.

par **Hassan Boussetta**
et **Marco Martiniello****

* La première partie de cet article s'appuie sur un certain nombre de réflexions, d'analyses et de débats produits dans le cadre de l'Espace mémorial de l'immigration marocaine (Emim) et de son comité scientifique. Les auteurs de cet article expriment leurs remerciements à Nouria Ouali, Nadia Ben Mohamed, Youssef Ben Abdeljelil, Moustapha Haddioui et Mohamed Boukourna.

** Hassan Boussetta est docteur en sciences sociales et chercheur aux universités catholiques de Leuven et Bruxelles (Ispo-Ipsom) ; Marco Martiniello est maître de recherche du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) et directeur du Centre d'études de l'ethnicité et des migrations (Cedem) à l'université de Liège.

1)- Aux USA et en Grande-Bretagne, la littérature sur les différentes dimensions du transnationalisme est abondante. Elle émane d'auteurs comme Portes, Landolt, Vertovec, Shain ou encore Guarnizo.

De tout temps, les migrants ont cherché à maintenir des contacts avec leurs sociétés de départ. Les émigrants tentent en effet très souvent de maintenir des rapports denses avec ceux qu'ils laissent derrière eux, que ce soit sur le plan de la solidarité familiale, de l'investissement économique, des échanges culturels, de la participation politique et sociale, etc. Les spécialistes de l'immigration ont souvent eu tendance à négliger l'étude de ces phénomènes. Par la primauté qu'ils ont généralement octroyée aux phénomènes de cohésion sociale à l'intérieur du cadre national, les chercheurs s'inscrivant dans le paradigme intégrationniste dominant dans le champ des études de l'immigration ne pouvaient que contribuer à négliger les phénomènes de reproduction, voire de renforcement, des réseaux de longue distance entretenus par les émigrants avec leur pays d'origine. Ces formes d'investissement de l'espace transnational entre le pays de résidence et le pays d'origine, loin de s'évaporer avec le temps et la succession des générations, présentent, à tout le moins dans le cas des Marocains, une vitalité certaine. Or, force est de constater qu'elles constituent un point aveugle de la recherche, du moins en Europe continentale⁽¹⁾.

Le processus de sédentarisation et de "visualisation" des immigrés marocains dans l'espace public en Belgique, loin d'introduire une rupture dans leur rapport au pays d'origine, est à la base même du renforcement de l'ancrage des réseaux de longue distance avec le Maroc, réseaux grâce auxquels s'organisent leurs pratiques de citoyenneté transnationales. L'immigration marocaine en Belgique constitue en effet une illustration intéressante de ces nouvelles réalités migratoires, puisque tout en célébrant son installation irréversible, notamment à travers des projets de commémoration des quarante ans de l'accord bilatéral belgo-marocain de 1964, les immigrés marocains en Belgique montrent par leur pratique qu'ils n'en demeurent pas moins profondément liés à leur pays d'origine.

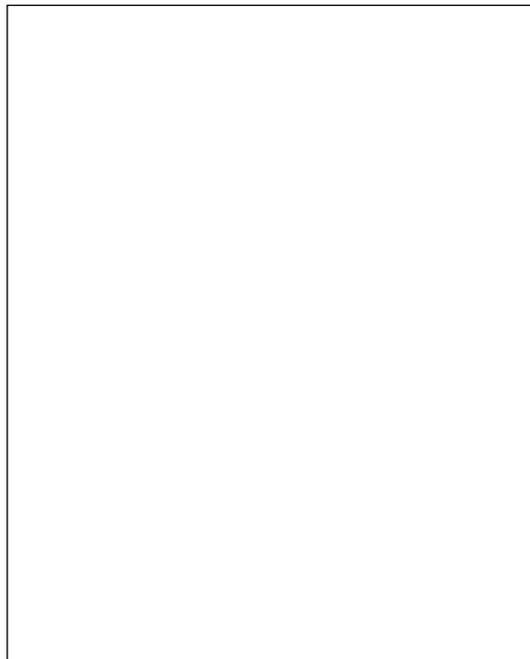
C'est en effet en février 1964 que la Belgique et le Maroc concluent un accord bilatéral de recrutement de main-d'œuvre, qui vise à organiser des flux de travailleurs qui sont déjà en cours de manière spontanée depuis le début des années soixante, et échappent largement au contrôle direct des États. Jusque-là, le Maroc était resté un inconnu pour la population belge et vice-versa. Il n'y avait auparavant eu pratiquement aucun contact entre les deux sociétés. Certes, des tirailleurs marocains ont participé à la déroute de mai 1940 et ont été enterrés à Gembloux, à une cinquantaine de kilomètres de Bruxelles. Mais cet épisode tragique de la guerre a longtemps été ignoré ou oublié. C'est donc l'immigration industrielle de masse des années soixante qui va contribuer à créer du lien entre les deux pays.

Aux sources de l'immigration marocaine en Belgique

Si les représentations tant populaires qu'officielles lient les débuts de la présence marocaine en Belgique à 1964, celle-ci est en réalité bien plus ancienne. Il en existe des traces en Wallonie dès les années vingt. Les immigrés arrivaient via la France, ce qui constitue une première indication du fait que les premières manifestations de cette présence sont le produit indirect de son histoire coloniale. En France, les premiers Marocains sont repérés à Nantes et à Marseille dès 1909. Avec le Traité de Fez (1912), qui place le Maroc sous protectorat français et espagnol, de nouveaux immigrants débarquent en Europe, souvent via l'Algérie. Pendant la Première Guerre mondiale, la main-d'œuvre marocaine sert à assurer les besoins des industriels. C'est dans ce contexte que la France va créer le "service des travailleurs coloniaux" qui va surtout recruter dans le Sud du Maroc. Le taux de rotation est très élevé : beaucoup de Marocains séjournent en France pour une courte durée. Sous couvert d'impératifs d'ordre public ou de santé publique, nombreux seront contraints par les autorités de la métropole à rentrer au pays.

En Belgique, les premières destinations des travailleurs marocains sont le Borinage et la région de Liège. Dans leur majorité, ils seront employés comme mineurs, même si une minorité fut active dans le colportage. Les sour-

**"Mon cousin Adil
et sa mère Fatima",
Rabat.**



2)- Parmi ces travaux, ceux de Driss Bare, Anne Frennet et Karim Azzouzi méritent d'être signalés.

ces directes permettant de mieux connaître cette première immigration ouvrière sur le plan statistique et sociologique sont trop éparpillées et incertaines pour pouvoir tirer des généralisations définitives. Sur le plan statistique, on note que les recensements effectués jusqu'après la Seconde Guerre mondiale regroupaient l'ensemble des Africains sous une même catégorie, qui ne permettait pas d'identifier les protégés marocains et ensuite les citoyens du Maroc indépendant. Ces derniers n'apparaîtront dans les statistiques officielles belges qu'avec le recensement de 1960. Fait intéressant, sur les 461 Marocains recensés à cette date, trois déclarent avoir pris leur résidence en Belgique avant 1920. Mis à part la sous-estimation propre à la méthode de recensement parmi ces catégories de population, ce chiffre permet d'avantage de confirmer la présence continue des Marocains en Belgique depuis les années vingt que d'offrir une indication au sujet des évolutions de leurs contingents dans la mesure où il n'inclut que ceux qui ont, à la date de ce recensement, répondu à la double condition d'être en vie et légalement installés sur le territoire belge. La carence statistique est toutefois compensée par l'existence d'archives documentaires. Parmi celles-ci figure la convention bilatérale sur "la réparation des dommages résultant des accidents du travail" de 1930, entre la Belgique et la résidence générale de la République française au Maroc. Autre preuve, s'il en faut, qu'une immigration de travail était déjà en cours durant l'entre-deux guerres. Enfin, on peut signaler que des travaux récents, principalement des mémoires d'étudiants⁽²⁾, ont permis d'identifier des documents officiels ainsi que des archives familiales de travailleurs marocains installés dans la région liégeoise et dans le Borinage. Des travaux qui, au-delà leur mérite propre, compensent mal le silence des historiens belges sur ce sujet spécifique.

La convention belgo-marocaine de 1964

Après la signature de la convention bilatérale belgo-marocaine de 1964, et jusqu'en 1973, les travailleurs marocains arrivent en Belgique pour effectuer les travaux pénibles de la mine, dont les Belges et les Italiens, échaudés par la catastrophe de Marcinelle, ne voulaient plus. Seule une minorité arrivera par le biais des procédures officielles mises en place par la convention. La plupart des nouveaux venus trouveront très vite leur chemin grâce aux mécanismes de régularisation sur place, encouragés par le laisser-faire qui caractérise la politique d'immigration belge durant cette période. À Liège, par exemple, le service provincial d'immigration et d'accueil a joué un rôle très actif dans le placement et la régularisation des Marocains. C'est également à Liège, en 1962, que le baron Pierre Clerdent, alors gouverneur de la province, réagissant au rapport Sauvy sur le déclin démographique de la Wallonie, insiste sur le caractère positif de l'immigration pour la démographie wallonne. C'est le même baron Clerdent qui, dès 1964, suggère aux autorités communales

liégeoises la création dans le grand cimetière de Robermont d'une "parcelle islamique", laquelle sera concrétisée dès 1969.

En résumé, l'immigration marocaine vers la Belgique dans la période contemporaine se divise en quatre périodes principales : de 1912 à 1964, de 1964 à 1974, de 1974 à 1989 et de 1989 à aujourd'hui. Avec la signature de la convention belgo-marocaine se clôt une première période, que l'on peut caractériser d'ère des pionniers. Concomitamment s'ouvre la deuxième période, probablement l'une des plus significatives, celle de l'immigration industrielle de masse. De 461 Marocains recensés en 1960, on passe selon l'Institut national de statistiques à 40 000 personnes de nationalité marocaine en 1974. À partir de cette année-là, et de l'arrêt officiel du recrutement de la main-d'œuvre étrangère en Belgique, commence une troisième période marquée par le regroupement, la constitution et la stabilisation des familles, ainsi que par le rajeunissement et la féminisation du profil sociologique des Marocains. C'est au terme de cette période charnière, qui s'étend sur vingt-cinq années, que l'immigration marocaine va atteindre son effectif le plus élevé, avec 140 000 personnes. Nous ne nous attarderons pas sur cette troisième période afin de nous concentrer sur la dernière période, qui va de 1989 à aujourd'hui. Celle-ci se caractérise par l'émergence des immigrés marocains dans l'espace public et politique, initialement comme objets et ensuite comme acteurs, ainsi que par la tentative de renégocier le rapport au pays d'origine. Elle est également marquée par l'accession massive des Marocains à la nationalité belge ; le phénomène aura pour effet immédiat de réduire de manière graduelle et constante les effectifs de la population étrangère de nationalité marocaine en Belgique, qui atteignent aujourd'hui environ 122 000 personnes.

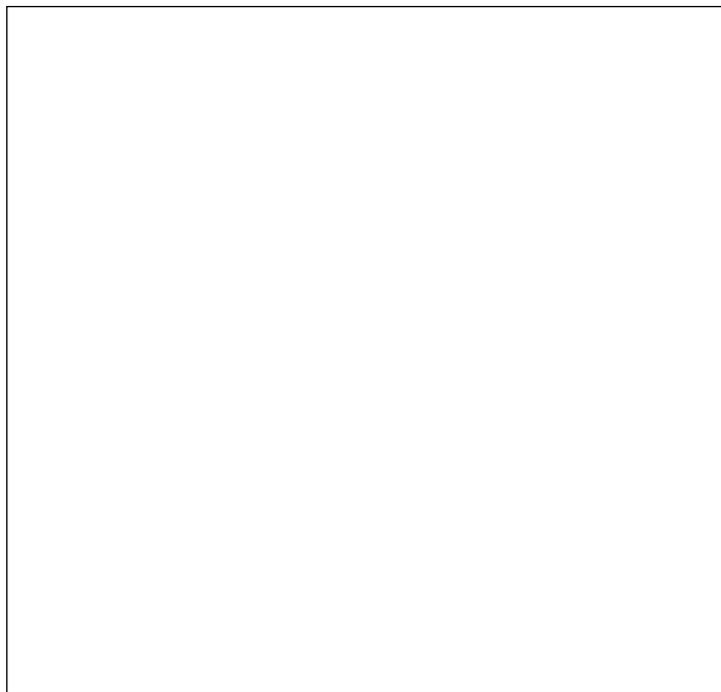
 Lors des élections communales d'octobre 2000, les descendants des immigrés marocains représentaient près de 10 % de l'ensemble des élus locaux bruxellois

L'émergence des Belges d'origine marocaine dans l'espace public

La fin des années quatre-vingt est marquée par une politisation exacerbée du thème de l'immigration dans la politique belge, surtout communale. En octobre 1988, le parti d'extrême droite flamand Vlaams Blok réalise une percée historique dans la commune d'Anvers. Quelques mois plus tard, poussé dans le dos par cette crainte, le gouvernement belge décide la création d'un commissariat royal à la Politique des immigrés, ayant pour mission "d'encadrer, d'impulser, et de coordonner" cette politique. L'année suivante éclate en France la polémique du "foulard islamique" au collège Gabriel-Havez de Creil, une affaire dont la résonance en Belgique sera considérable. L'islam va très rapidement figurer parmi les questions d'actualité brûlantes. Dans un contexte marqué également par la publication des *Versets sata-*

niques de Salman Rushdie, la communauté musulmane de Belgique assiste abasourdie au double assassinat en plein cœur de Bruxelles de l'imam directeur de la grande mosquée et de son bibliothécaire. Si ces questions font émerger dans le débat public la catégorie du Musulman, le débat concerne essentiellement les Marocains, du fait de leur nombre (plus de 50 % de la population musulmane), et les Turcs.

Un événement passe alors quasiment inaperçu : les élections communales d'octobre 1988. Elles voient pour la première fois des candidatures de personnes issues de l'immigration et l'élection d'une conseillère communale d'origine marocaine là où l'on s'y attendait le moins : à Anvers. Ce début d'émergence sur la scène politique va se



**"Mes deux cousins",
Rabat.**

poursuivre de manière continue au fil des élections suivantes. Lors des communales de 1994, le phénomène prend une ampleur conséquente, puisque pas moins de quatre-vingt-cinq candidats d'origine marocaine sont identifiés, dont onze seront élus. Viendront ensuite les élections régionales de 1995, qui verront l'élection de trois conseillers d'origine marocaine au sein du conseil de la région de Bruxelles Capitale. Cette tendance se confirme aux élections régionales et européennes de 1999. Mais c'est lors des élections communales d'octobre 2000 que l'on assiste véritablement à une explosion du nombre de Belges d'origine marocaine élus au sein des conseils communaux. La situation est particulièrement claire à Bruxelles, où les descendants des immigrants marocains représentent aujourd'hui près de 10 % de l'ensemble des élus locaux

bruxellois. Autre fait nouveau marquant résultant des élections communales d'octobre 2000, un certain nombre d'élus communaux issus de l'immigration marocaine vont se voir octroyer des responsabilités significatives dans les exécutifs municipaux. On compte en effet aujourd'hui sept échevins d'origine marocaine à Bruxelles.

Dans leur grande majorité, ces nouveaux élus appartiennent aux partis socialistes et écologistes francophones. Ils comptent parmi eux environ un cinquième de femmes et sont pour la plupart élus dans ce qu'il est convenu d'appeler les communes de la petite couronne de Bruxelles, parmi lesquelles Saint-Josse, Molenbeek Saint-Jean, Anderlecht, Bruxelles-ville et Schaerbeek. Notons toutefois que lors des élections de 1994, les onze élus ne se répartissaient que sur huit conseils communaux sur dix-neuf, alors qu'ils sont représentés aujourd'hui dans quinze communes sur dix-neuf. Dans un contexte caractérisé par l'absence de droit de vote aux étrangers, le niveau de cette représentation peut paraître étonnant. En effet, si l'on compare le nombre d'électeurs belges d'origine marocaine aux nombres d'élus belges d'origine marocaine, le schéma qui se dégage est celui d'une forte surreprésentation numérique.

Représentation importante, mais efficacité restreinte

Un certain nombre de facteurs, propres au groupe en question ou liés aux institutions belges, expliquent cette inscription originale de l'immigration marocaine dans l'espace politique à Bruxelles. Il faut rappeler en premier lieu la grande concentration géographique de cette population : plus de 50 % des personnes issues de l'immigration marocaine en Belgique résident à Bruxelles, ce qui confère à leur implantation un caractère tout à fait particulier. Il convient également de souligner la très grande propension des Marocains à acquérir la nationalité belge. De surcroît, étant donné que cette dernière a subi de profondes réformes tendant à la simplification des procédures d'accès, les naturalisations au sein de ce groupe n'ont fait que s'amplifier tout au long des quinze dernières années. Ainsi, plus de 63 000 Marocains sont devenus citoyens belges entre 1985 et 1997. Ces facteurs seraient toutefois inopérants sur le niveau de la représentation politique des Belges d'origine marocaine s'ils n'étaient renforcés par des mécanismes institutionnels au premier rang desquels le mode de scrutin. Le système électoral belge, par son mode de représentation proportionnelle et son scrutin de liste autorisant le vote préférentiel nominatif, donne aux minorités une voie d'accès relativement plus aisée que dans les pays qui pratiquent la représentation majoritaire et le scrutin uninominal à un ou deux tours (France, Grande-Bretagne ou Canada).



Si le degré de représentation atteint par les populations issues de l'immigration à Bruxelles est plutôt encourageant, les élus d'origine étrangère restent confrontés à d'importantes difficultés et à des limitations patentées sur le plan de leur efficacité politique. Ils n'ont pas encore pu faire la démonstration claire de leur capacité à transformer leurs victoires électorales et leur présence dans les assemblées bruxelloises en victoires politiques sur les dossiers considérés comme prioritaires pour leurs populations. Par ailleurs, bien que la représentation des Belges d'origine étrangère soit supérieure à leur poids démographique au niveau des communes bruxelloises, leur poids à l'intérieur des structures de direction des partis reste marginal. Ces derniers semblent également être soumis à des formes d'instrumentalisation au profit des intérêts stratégiques des partis, bien plus fortes que celles qu'ont à subir leurs homologues belges. Dans un contexte où tous les partis politiques, à l'exception de l'extrême droite, visent à séduire le segment antiraciste et ethnique de l'électorat bruxellois – les observateurs les mieux avisés en ignorent l'ampleur, mais les stratèges des partis croient en percevoir l'importance croissante –, la probabilité d'utiliser les candidats issus de l'immigration à des fins purement instrumentales est forcément très grande.

Pratiques de citoyenneté transnationale

Quelques mois à peine après les élections communales d'octobre 2000, une polémique est survenue parmi un certain nombre de conseillers communaux d'origine marocaine du parti écologiste francophone au sujet du Sahara occidental. Une conseillère d'origine marocaine a créé l'événement en décidant de quitter son parti et de siéger comme indépendante, ne s'estimant plus en harmonie avec la position de sa formation notamment sur ce dossier³⁾. Ce type de perturbation de la vie politique locale par des problématiques de politique étrangère est loin d'être un cas isolé. Mais une telle démarche d'allégeance aux positions d'un État étranger, en l'occurrence celui du pays d'origine, ne manquera pas de soulever au sein des partis politiques belges une interrogation au sujet de la loyauté des élus issus de l'immigration.

Si l'impact des crises et conflits mettant aux prises les pays d'origine devient sensible à l'intérieur des sociétés multiculturelles, la relation en sens inverse est également très fréquente. Les personnes issues de l'immigration sont en effet nombreuses à vouloir influencer sur la dynamique politique, économique, sociale et culturelle des sociétés de départ. Pendant longtemps, ces dynamiques qualifiées de "*homeland politics*" ont été traitées avec un certain dédain, voire une certaine hostilité, dans la mesure où elles étaient censées s'opposer à la marche vers l'intégration dans les sociétés de résidence. L'hypothèse sous-jacente, tant chez les analystes que chez les décideurs, était que l'approfondissement de l'intégration entraînerait automatiquement l'amenuisement de l'investissement des immigrés dans

3)- Voir *Le Soir* du 2 mars 2001.

les réseaux transnationaux. Or, il semble aujourd'hui que l'hypothèse inverse pourrait tout aussi bien être soutenue. On peut en effet argumenter qu'au début de l'immigration marocaine en Belgique l'accumulation de ressources économiques, sociales, politiques et culturelles dans la société de résidence lui a permis d'investir à plus grande échelle dans le renforcement des réseaux transnationaux entretenus avec le Maroc.

C'est ce point de départ analytique qui nous conduit à considérer l'usage du concept de diaspora comme impropre à qualifier la nature du lien qui unit les Marocains à leur pays d'origine. Non seulement les communautés marocaines à l'étranger ne sont pas le produit de migrations forcées comme le sont le plus souvent les diasporas, mais un tel usage contribue à naturaliser le lien des émigrés à leur société d'origine sans véritablement permettre d'en cerner les facteurs de renforcement et d'estompement, de continuité et de changement.

Nous privilégierons donc ici la notion de citoyenneté transnationale telle qu'elle a été développée par Rainer Bauböck, pour qui ce concept correspond notamment à l'existence de droits et d'activités au-delà d'une frontière nationale. On connaît leur importance sur le

plan de la circulation des biens et des capitaux résultant de l'épargne des travailleurs : pour l'année 2001, les transferts d'épargne des Marocains résidant à l'étranger dépassaient les 3 milliards de dollars américains (soit environ autant d'euros). Ils ont acquis une importance telle dans la structure de l'économie marocaine qu'ils conditionnent aujourd'hui de manière déterminante la stabilité économique et politique du pays. Mais ces réseaux véhiculent également des formes renouvelées de participation politique et sociale. Les pratiques de citoyenneté qui se déploient dans les réseaux transnationaux marocains, sans constituer une innovation sur le plan historique, prennent de nouvelles proportions et une dimension qui ne peut plus être considérée comme un épiphénomène. Elles constituent en réalité autant de tentatives de recomposition du rapport politique au pays d'origine et sont favorisées de manière directe par l'évolution politique du régime marocain depuis juillet 1994 vers davantage de respect de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés publiques. Ces pratiques multiformes de citoyenneté transnationale des Marocains peuvent être subdivisées en cinq catégories : la participation électorale, l'activité politique partisane, l'engagement associatif, la consultation et la participation dans les instances formelles de coopération bilatérales.

Des pratiques multiformes de citoyenneté transnationale se développent de plus en plus parmi les Marocains de Belgique et de toute l'Europe.

L'activité politique et associative

La Constitution marocaine stipule que tout Marocain âgé de vingt ans et inscrit sur les listes électorales est admis comme électeur et que tout électeur âgé de vingt-trois ans révolus est éligible. Du fait de la



4)- Voir Abdelkrim Belguendouz, "La protestation citoyenne des MRE est-elle légitime ?", *L'opinion*, 26 septembre 2002 et "Le droit de vote et d'éligibilité des MRE", *L'opinion*, 28 septembre 2002. Site Internet : www.l'opinion.ma

 *L'immigration marocaine en Belgique ne se caractérise pas par un haut degré d'encadrement par les partis politiques du pays d'origine.*

5)- Historiquement, ce travail d'encadrement a été dominé par un modèle makhzénien organisé autour du Réseau des amicales des commerçants et travailleurs Marocains, ce que Miller qualifiera de modèle marocain de surveillance (voir à ce sujet dans la bibliographie, p. 106 : Miller 1981 et Boussetta 2001).

binationalité qui est la règle pour un grand nombre d'entre eux, les Belges d'origine marocaine disposent donc en théorie du droit de vote au pays. Or, lors des dernières élections législatives marocaines du 27 septembre 2002, ceux-ci ont été écartés du processus électoral. Cette éviction de fait a résulté de la volonté du gouvernement d'alors, dirigé par M. Youssoufi, de ne pas procéder à la mise en place de procédures spécifiques pour les Marocains de l'étranger, telles que par exemple la définition de circonscriptions électorales en dehors du territoire national. Cette absence fut justifiée par la difficulté technique d'organiser une telle opération, une justification d'autant plus étonnante que les Marocains de l'étranger ont participé aux élections législatives de 1984 ainsi qu'à plusieurs reprises lors de référendum⁽⁴⁾.

Si la participation électorale des Marocains de l'étranger n'a pas été autorisée, force est de constater que leur mobilisation pour tenter d'arracher la mise en œuvre de ce droit ne fut pas mince. Les communiqués, interpellations et cartes blanches publiés par les Marocains résidant à l'étranger sont trop nombreux pour être répertoriés ici. Soulignons toutefois cette

initiative originale d'un portail consacré aux Marocains de Belgique qui organisera une élection virtuelle sur Internet. Un collectif d'organisations de Marocains résidant en France, composé de l'Union des associations des professions libérales des Marocains en France et du collectif des Marocains de l'Île-de-France et autres régions de France, ira même jusqu'à déposer un recours devant la Cour suprême visant la réouverture des listes électorales en faveur des Marocains de l'étranger. Il sera finalement débouté.

L'immigration marocaine en Belgique, contrairement à l'immigration italienne, espagnole ou turque ne se caractérise pas par un haut degré d'encadrement par les partis politiques du pays d'origine⁽⁵⁾. Si certains d'entre eux ont développé une pratique et des structures dans l'immigration, le poids relatif des sections de l'étranger à l'intérieur des partis politiques au Maroc est pratiquement négligeable. À l'exception des militants des partis de gauche et des mouvements de la gauche radicale (Union socialiste des forces populaires, Gauche socialiste unifiée, Parti de l'avant-garde démocratique socialiste, La Voix démocratique, etc.) engagés dans un mouvement de convergence à l'échelle européenne (principalement Espagne, France, Belgique, Pays-Bas) via la Convergence des démocrates à l'étranger (CDME), et dont la mobilisation se superpose souvent aux dynamiques associatives propres à l'immigration, l'activité partisane au sein des sections de l'étranger reste marquée par une faible visibilité et un degré d'activisme plutôt sporadique et occasionnel. Il faut également noter que l'intégration structurelle des militants politiques

marocains dans les partis politiques belges, notamment via des mécanismes comme la double appartenance, est soit embryonnaire soit inexistante⁽⁶⁾.

Face aux obstacles et difficultés qui se posaient à l'expression politique transnationale des Marocains par la voie électorale et partisane, c'est le canal de la participation associative qui s'est révélé être la voie royale de la mobilisation vers le pays d'origine. C'est en effet sur ce terrain que se sont développées les initiatives les plus nombreuses en matière de citoyenneté transnationale des Marocains. L'origine de cette dynamique remonte aux premières heures de l'immigration. Mais il faut noter que l'ouverture du régime marocain depuis le milieu des années quatre-vingt-dix a grandement contribué à ouvrir le champ aux dynamiques associatives portées par les émigrés, particulièrement pour celles qui sont autonomes des autorités diplomatiques et consulaires.

6)- Notons toutefois que l'USFP et le Parti socialiste belge francophone collaborent étroitement via l'Internationale socialiste. Il existe un noyau de militants ayant la double appartenance PS-USFP. Mais l'automatisme de la double appartenance pour les militants de l'USFP n'existe qu'au niveau du Parti socialiste européen. La section belge de l'USFP compte parmi ses rangs des sympathisants, voire des élus d'autres partis belges comme le CDH (Centre démocrate humaniste, ex-Parti social chrétien) et des écologistes.

L'association, voie royale de mobilisation

En vue de cartographier les initiatives associatives transnationales, il faut au préalable rappeler qu'elles sont très diverses. En appliquant la typologie proposée par Hassan Bousetta (2001), qui combine une approche en termes de positionnements identitaires à une approche en termes de profils idéologiques, on peut distinguer six types d'associations dans l'immigration marocaine : celles liées aux autorités diplomatiques et consulaires, celles de la gauche laïque, les associations amazigh (berbères), les islamiques, les féminines et celles des jeunes de la deuxième génération. Elles ont investi les espaces transnationaux et locaux à des degrés variables. Si certaines se sont constituées par rapport à des clivages liés au Maroc (cf. les trois premières catégories d'associations), d'autres, notamment celles des jeunes de la deuxième génération, se sont immédiatement et prioritairement focalisées sur des enjeux locaux. Il faut toutefois signaler qu'une telle distinction entre espace politique local et transnational ne semble plus aussi opérante sur le plan analytique. On peut aujourd'hui identifier des formes d'investissement de l'espace transnational parmi les six catégories d'associations.

Au cours des dernières années, le phénomène le plus notable a sans conteste été l'apparition des associations de développement et de solidarité internationale (*voir la chronique "Initiatives", p. 121*). Elles se mobilisent au départ pour répondre aux besoins exprimés par les populations dans les villages et villes dont sont originaires les immigrés. Bien qu'il s'agisse pour l'heure de microprojets et d'actions de solidarité au niveau le plus élémentaire, des initiatives de plus grande ampleur sont en cours de réalisation. La Fédération des associations démocratiques marocaines (FMDO), représentative des Marocains



auprès du gouvernement flamand, a par exemple soutenu la création d'une infrastructure d'orphelinat dans le Sud marocain. Le grand paradoxe de cet engouement des associations marocaines de l'immigration pour le développement est qu'on y retrouve, côte à côte, des structures portées par des anciens membres d'associations proches des autorités diplomatiques et consulaires et des associations créées par des militants des associations laïques de gauche. En d'autres termes, la dynamique de développement aujourd'hui à l'œuvre recèle selon nous un clivage non cristallisé, mais qui ne pourra manquer d'apparaître au grand jour à court ou moyen terme. Mentionnons brièvement aussi l'activité associative déployée par des collectifs de femmes belges d'origine marocaine, en soutien au plan d'intégration de la femme de l'ancien secrétaire d'État marocain à la Famille, Saâd Saadi, lequel fait l'objet d'un débat controversé au sein de la société marocaine depuis 1998. Mentionnons enfin l'engagement d'un certain nombre de militants d'associations amazigh en Belgique dans la tentative de création d'un Congrès mondial amazigh.

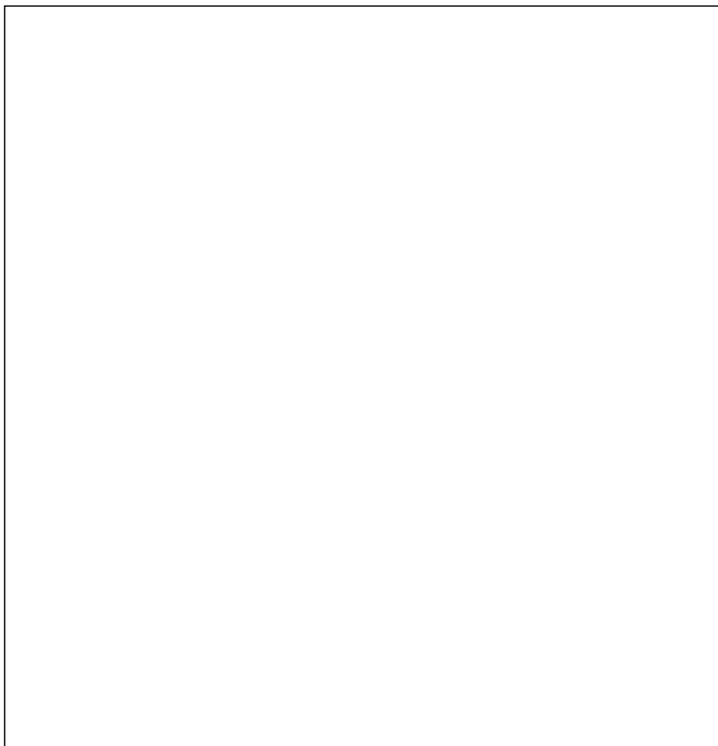
Représentation des Marocains de l'étranger

7)- Signalons à ce sujet que les Marocains de l'étranger furent représentés de 1984 à 1992 par cinq députés à l'Assemblée nationale marocaine, représentant chacun une série de pays d'émigration déterminée.

En l'absence de représentation formelle des Marocains de l'étranger à la Chambre marocaine des députés⁽⁷⁾, de nombreuses voix se sont élevées pour revendiquer la mise en place de procédures de consultation. L'initiative vite avortée de création d'un Congrès mondial des Marocains, qui avait été soutenue par le Forum européen des migrants, visait précisément à constituer un organe représentatif qui ambitionnait de se poser comme interlocuteur légitime auprès du gouvernement et des autorités marocaines. À côté de ce type d'initiatives spontanées portées à la base par les associations de Marocains à l'étranger, il existe également quelques tentatives de consultation directement mises en place par l'État marocain, notamment via la cooptation d'individus au sein d'organes comme le Conseil de direction de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, ou le Conseil du plan et de la promotion. Des propositions visant la désignation de Marocains de l'émigration au sein de la deuxième chambre, ou la création d'un Conseil supérieur des Marocains à l'étranger reviennent aussi régulièrement à l'ordre du jour, mais sans aucune mise en œuvre concrète à cette date. La désignation d'un ministre délégué chargé de l'Émigration au sein du gouvernement issu des élections du 27 septembre 2002 et dirigé par Driss Jettou ne manquera pas de remettre sur la table la problématique de la consultation, voire de la représentation, des Marocains de l'étranger.

La Belgique et le Maroc ont mis en place une série de mécanismes de coopération internationale à la fois au niveau des gouvernements et

au niveau décentralisé. L'émergence d'un grand nombre d'élus locaux, régionaux et fédéraux issus de l'immigration marocaine n'a pas manqué de susciter leur intérêt pour ces types de coopération. C'est probablement au niveau de la coopération décentralisée entre communes que l'influence des élus belges d'origine marocaine est la plus perceptible. Plusieurs communes bruxelloises comme Anderlecht, Molenbeek Saint-Jean, Schaerbeek et Etterbeek réalisent des projets de partenariats ou de jumelages avec des communes marocaines comme Oujda, Berkane ou Kenitra. Des investissements similaires peuvent être observés au niveau des instances de coopération économique mises en place par les régions wallonne et bruxelloise, ainsi qu'au niveau de la coopération universitaire.



**"Chez ma grand-mère :
Souad et Inès,
mes cousines", Rabat.**

Ainsi, la représentation et la visibilité croissante des Marocains dans l'espace public et politique belge, loin de désactiver les réseaux transnationaux entretenus avec le Maroc, ont eu tendance à les renforcer. Facilitées directement par l'évolution du régime marocain depuis 1994 vers davantage d'ouverture démocratique, les pratiques de citoyenneté transnationales illustrent la capacité des citoyens, des associations et des élus d'origine marocaine à transférer et convertir leurs ressources disponibles à l'intérieur des deux espaces que constituent les sociétés d'origine et d'installation.



Le paradoxe des Marocains de Belgique est qu'ils sont à la fois entrés dans un processus de sédentarisation irréversible, comme en atteste leur propension à acquérir la nationalité qui demeure supérieure à la moyenne des autres groupes d'étrangers, et dans une dynamique de renforcement de ces réseaux de longue distance qui permettent de vivre simultanément des formes de participation citoyennes simultanément dans le pays d'origine et d'installation. Ce constat n'autorise pour autant pas à qualifier les communautés marocaines de diasporas, au sens où il existerait un lien quasi-naturel avec cette "mère patrie", dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle a été longtemps absente. ◀

Bibliographie

- ▶ Rainer Bauböck, *Transnational citizenship*, Edward Elgar, Londres, 1994.
- ▶ Hassan Bousetta, *Immigration, post-immigration politics and the political mobilisation of ethnic minorities : a comparative case-studies of Moroccans in four European cities*, KU Brussel, février 2001, thèse de doctorat non publiée.
- ▶ Bonaventure Kagné et Marco Martiniello, "L'immigration subsaharienne en Belgique", *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 1721, Bruxelles, 2001.
- ▶ Pierre-Yves Lambert, *La participation politique des allochtones*, Sybidi Papers-Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 1999.
- ▶ Dirk Jacobs, Marco Martiniello et Andrea Rea, "Changing patterns of political participation of immigrant origin citizens in the Brussels Capital region. The October 2000 élections", *Journal of international migration and integration*, à paraître.
- ▶ Marco Martiniello, *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, Ciemi/L'Harmattan, Paris, 1992.
- ▶ Marco Martiniello, "Les immigrés et les minorités ethniques dans les institutions politiques : ethnisations des systèmes politiques européens ou renforcement de la démocratie ?", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. XIV, n° 2, pp. 123-150, 1998.
- ▶ Marco Martiniello et Andrea Rea, *Et si on racontait... Une histoire de l'immigration en Belgique*, Communauté française de Belgique, Bruxelles, 2001.
- ▶ Mark J. Miller, *Foreign workers in Western Europe : an emerging political force*, Praeger, New York, 1981.
- ▶ OCDE, *Tendances des migrations internationales, Sopemi 2001*, OCDE, Paris, 2001.
- ▶ Joanny Ray, *Les Marocains en France*, Recueil Sirey, Paris, 1938.
- ▶ Abdemalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck, Bruxelles, 1991.



Marco Martiniello et Andrea Rea, "Les sans-papiers en Belgique"

▶ Hors-dossier, n° 1238, juillet-août 2002

Marco Martiniello, "Philosophies de l'intégration en Belgique"

▶ Dossier *Détours européens*, n° 1193, décembre 1995

